

Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1^{er} avril 2024 – programmes de Création et de Documentation

Répartition des subventions par discipline artistique – Création

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement
Architecture	1	1	100,0 %	4 527,00	4 550,00	99,5 %
Métiers d'arts	6	10	60,0 %	52 411,64	94 491,64	55,5 %
Danse	4	6	66,6 %	38 000,00	48 900,00	77,7 %
Arts littéraires	13	22	59,1 %	122 750,00	221 854,80	55,3 %
Arts médiatiques	9	16	56,3 %	77 924,00	126 436,00	61,6 %
Arts multidisciplinaires	7	16	43,8 %	71 014,00	169 615,00	41,9 %
Musique	16	31	51,6 %	147 303,45	293 078,45	50,3 %
Théâtre	8	12	66,6 %	64 000,00	110 000,00	58,2 %
Arts visuels	23	47	48,9 %	231 091,00	452 564,14	51,1 %
TOTAL	87	161	54,0 %	809 021,09	1 521 490,03	53,2 %

Répartition des subventions par discipline artistique – Documentation

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Métiers d'arts	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Danse	2	2	100,0 %	13 860,00	14 594,00	95,0 %
Arts littéraires	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Arts médiatiques	0	2	0,0 %	0,00	16 739,00	0,0 %
Arts multidisciplinaires	4	4	100,0 %	29 140,00	34 000,00	85,7 %
Musique	1	3	33,3 %	3 000,00	19 100,00	15,7 %
Théâtre	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Arts visuels	2	9	22,2 %	17 000,00	67 704,00	25,1 %
TOTAL	9	20	45,0 %	63 000,00	152 137,00	41,4 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.